

MAIRIE D'AURADÉ

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 10 JUIN 2021</p>
--

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 10 juin 2021 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames ANDRÉONI Marie-Claude, CASTAING Estelle, COASSIN Alexia, COSTANZO Françoise, LAVAUD Laurence, REY Hélène

Messieurs CASONATO Lilian, CLOS Gérard, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, SERVAT Jean-Claude.

Absents excusés : BAYLAC Jacqueline, BALMISSE Jean-Jacques, POLIANI Alexandre

Procuration : Monsieur BALMISSE Jean-Jacques a donné procuration à Monsieur LARROQUE Francis

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Claude SERVAT est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 06 mai 2021 est approuvé

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Présentation et débat du projet d'aménagement et de développement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en présence d'un technicien de la CCGT
- Participation aux frais de fonctionnement du syndicat scolaire
- Défense Extérieure contre l'Incendie
- Organisation des élections départementales et régionales
- Questions diverses

1. Présentation et débat du projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en présence d'un technicien de la CCGT

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'urbanisme intercommunal. Le PLUI instaure des règles d'aménagement et de construction à l'échelle de la parcelle. Il remplace l'ensemble des documents d'urbanisme communaux au moment de son entrée en vigueur.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est une pièce obligatoire du PLUi. Le PADD est le document stratégique et politique du PLU, il définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées.

Chaque conseil municipal de la Gascogne Toulousaine débat et est invité à prendre acte de la tenue, en son sein, du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi-H de la Gascogne Toulousaine.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-11 et suivants relatifs à la procédure d'élaboration des plans locaux d'urbanisme,

Vu le transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine,

Vu la délibération n°4022016-03a du 24 février 2016 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble du territoire communautaire,

Considérant le projet de PADD du futur PLUI soumis à débat,

Madame Pascale SOLANA, Cheffe du Service Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, rappelle le calendrier de l'élaboration du PLUi-H, elle précise que celui-ci devrait être approuvé fin d'année 2022. Concernant Fontenilles, il a été décidé que l'élaboration du document suivrait son cours même s'ils annoncent leurs départs de la Communauté de Communes.

Elle présente les objectifs du PADD :

- Taux de croissance moyenne annuelle de la population sur la Gascogne Toulousaine : 1.9%

En détail, 1.8% pour le pôle équilibre (L'Isle-Jourdain/Ségoufielle), 2.1% pour les communes résidentielles (Pujaudran/Fontenilles/Lias) et 1.5% pour les villages des coteaux (Auradé/Endoufielle/Marestaing/Castillon-Savès/Clermont-Savès/Frégouville/Monferran-Savès/Razengues/Beaupuy)

- Part des logements sociaux dans la production globale : 10% pour les villages coteaux, 25% pour le pôle équilibre et 25% pour les communes résidentielles.

- Développement économique : objectif d'un emploi pour 3.4 habitants

Au vu des exigences renforcées de l'Etat sur l'environnement, il sera nécessaire de limiter la dilution de l'urbanisation et l'étalement urbain, diminuer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et priorisé la construction dans les espaces urbanisés existants.

Pour Auradé, cela signifie de privilégier les changements de destination en énumérant dans le PLUi-H les hangars agricoles potentiellement réaménageables en maison d'habitation. Sachant que tous les hangars du territoire ne seront pas répertoriés dans le PLUi-H. Mais il sera possible de réviser le document.

Madame SOLANA présente ensuite les 5 thématiques du PADD :

- Valoriser l'armature naturelle du territoire
- Maîtriser le développement urbain et l'évolution du paysage
- Renouveler l'armature urbaine au service d'un projet territorial durable
- Etablir les conditions d'une croissance maîtrisée et diversifiée de l'habitat
- Assurer les conditions d'un développement économique participant à une évolution équilibrée du territoire

Monsieur le Maire signale à Madame SOLANA qu'un projet d'installation de city stade sur la Commune est à l'étude. Lorsque le lieu sera choisi, il en informera le service aménagement.

Le Conseil Municipal :

- a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables proposées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- prend acte de la tenue du débat
- précise que le présent procès-verbal sera transmis à la Gascogne Toulousaine afin que les observations et contributions émises par les élus sur ce document soient prises en compte.

2. Participation aux frais de fonctionnement du syndicat scolaire

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de régler le solde de la participation aux frais de fonctionnement du syndicat scolaire Auradé-Endoufielle. Un premier acompte de 12 638.00€ a été mandaté en avril.

Monsieur le Maire propose d'autoriser le mandatement du titre exécutoire d'un montant de 12 638.00€.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le mandatement du solde de 12 638€ pour la participation aux frais de fonctionnement du syndicat scolaire Auradé-Endoufielle pour l'année 2021.

3. Défense Extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté des communes a réalisé un schéma intercommunal de défense extérieure contre l'incendie pour chaque commune de la Communauté. Des travaux sont nécessaires sur certaines parties du territoire d'Auradé.

Il faut mettre en place d'un plan pluriannuel pour la réalisation des travaux de défense extérieur contre l'incendie sur la Commune.

De ce fait, il propose de réunir une commission qui aura en charge l'étude par secteur des travaux et la réalisation des devis pour la réalisation de ce plan pluriannuel.

La commission sera composée : Alexia COASSIN, Lilian CASONATO, Pierre LOUBENS, Hugues LAMAGAT, Francis LARROQUE et Alexandre POLIANI.

4. Organisation des élections Départementales et Régionales

M. le Maire rappelle que les dimanches 20 et 27 juin, deux scrutins ont lieu, les élections départementales et régionales.

Les bureaux de vote et les opérations électorales doivent être physiquement dédoublés. Afin de faciliter ces opérations, il est permis d'installer les deux bureaux dans une même salle. L'organisation

de la salle doit permettre de distinguer clairement les 2 scrutins et d'éviter toute confusion pour les électeurs.

Le planning de la tenue des bureaux de vote sera envoyé en début de semaine prochaine.

5. Questions diverses

➤ Chantiers jeunes Intercommunaux : Monsieur le Maire informe que cette année un chantier jeune aura lieu à Auradé, la troisième semaine du mois de juillet. Ils auront pour mission de repeindre la balustrade de l'école et de restaurer l'aire de jeux.

➤ Personnel Communal : Monsieur le Maire propose au vu de la disponibilité et du travail accompli de Mme VINUESA Martine d'augmenter sa durée hebdomadaire de 25h53 à 28h00. La demande sera transmise au Centre de Gestion du Gers pour une application au 01/09/2021.

➤ Enquête Publique Centrale Photovoltaïque : Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'enquête débute le lundi 14 juin et durera jusqu'au 22 juillet 2021. Le Commissaire enquêteur tiendra trois permanences à la Mairie.

Mme ANDREONI demande si la procédure d'alinéation du chemin du Bend se poursuit. Monsieur le Maire indique que le bornage aura lieu fin juillet et qu'un dossier d'acte administratif sera envoyée en suivant au Syndicat des Eaux de la Barrousse Comminges Save.

➤ La Commission Appel d'Offres se réunira le 22 juin 2021 pour l'ouverture des plis pour le lotissement « les jardins du Sarailhé ».
La Commission City stade se réunira le 8 juillet 2021.

➤ Catastrophe Naturelle – Mouvements de terrains : Par arrêté du 18 mai 2021, l'état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par la sécheresse au cours de l'année 2020 n'a pas été reconnue pour notre commune. Un courriel d'information sera envoyé aux administrés.

➤ Mme LAVAUD souhaite savoir si les travaux d'enfouissement des lignes vont continuer ? M. le Maire précise que les travaux de finitions du tronçon de la Forge à chez Mme VAZZOLER vont reprendre, il contactera le SDEG pour avoir plus de précisions sur les dates de démarrage. Il ajoute que des travaux d'enfouissement vont être réalisés rue de la Prade.

➤ Peupliers – Ruisseau du Mican : Suite à la demande d'un administré pour couper les peupliers longeant le ruisseau du Mican, M. le Maire souhaite indiquer qu'il ne trouve pour l'instant aucun élagueurs pour effectuer ces travaux. Une nouvelle entreprise a été contacté. Nous sommes dans l'attente d'un retour après visite des lieux.

➤ Ramassage tri sélectif : Mme COASSIN souhaite faire remonter le problème du ramassage du tri sélectif sur la commune depuis un certain temps. Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur CASONATO, Vice-Président du SICTOM.

M. CASONATO précise que le SICTOM est en période de transition au vu des changements et travaux en cours. Pour Auradé, une visite des sites est prévue le 02 juillet. Des conteneurs aux capacités plus importantes seront installés, mais il n'y aura toujours qu'une seule tournée pour le tri.

Séance levée à 23h10

Signatures :

M. LARROQUE Francis
Maire

M. SERVAT Jean-Claude
Secrétaire de séance